

# AVIS

*Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales*

## **Le Président de la Métropole Européenne de Lille,**

Informe la population que le recueil des actes administratifs (réglementaires et individuels) n°06/22 (séance du Bureau du 24 juin 2022) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté à la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du **27 JUIN 2022**

Les délibérations sont également consultables sur [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr) à titre de pure information des citoyens.

Lille, le **27 JUIN 2022**

Le Président de la Métropole européenne de Lille  
Damien CASTELAIN

